



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS**

***DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ***

**AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE DES VACCINATIONS**

**Relatif à la mise en place d'une vaccination contre les infections invasives à méningocoque C dans le département de la Haute Vienne (87)**

**(Séance du 9 mars 2007)**

**Considérant d'une part :**

- Qu'il est survenu dans les 52 dernières semaines sept cas d'infection invasive à méningocoque de sérotype C (IIM C), dont six cas entre le 22 janvier et le 28 février 2007, chez des enfants et adolescents âgés de 0 à 16 ans résidant ou scolarisés dans le département de la Haute Vienne (87) et sans lien direct entre eux ;
- Que l'analyse phénotypique des souches isolées a mis en évidence la co-circulation de deux souches appartenant au complexe clonal ST11 (C :NT :P1.2,5 et C :2a :P1.5) ;
- Que le taux d'incidence des IIM C sur les 52 dernières semaines dans le département de la Haute Vienne est de 2 cas /100 000 habitants avec 7 cas et atteint le seuil d'alerte départemental fixé pour les IIM C par le CSHPF dans son avis du 15 novembre 2002 (survenue d'au moins 5 cas et incidence supérieure ou égale à 2 cas / 100 000) et que ces sept cas résident ou sont scolarisés dans ce département ;
- Que la létalité de ces cas est de 43 % (versus 15% au niveau national pour les IIM C).

**Considérant d'autre part :**

- Qu'une augmentation du taux d'incidence des IIM C avait été constatée en 2005 dans le département de la Haute Vienne (avec survenue de huit cas en cinquante-deux semaines) ;
- Que le phénotype C :NT : P1.2,5 avait été identifié pour deux des souches isolées en 2005 ;
- Que l'augmentation actuelle du nombre de cas d'IIM C en Haute Vienne est en lien avec la circulation de deux souches de méningocoque de sérotype C appartenant au même complexe clonal.

**Le Comité technique des vaccinations recommande :**

- De proposer la vaccination contre le méningocoque C avec un vaccin méningococcique C conjugué aux enfants et adolescents âgés de 2 mois à 19 ans révolus qui résident, sont scolarisés ou sont en mode de garde collectif (crèche, assistante maternelle, halte garderie) dans le département de la Haute Vienne ;
- De proposer la vaccination contre le méningocoque C aux enfants et adolescents qui se rendront en séjour collectif dans le département de la Haute Vienne et ce jusqu'à 10 jours après la fin de campagne de vaccination des résidents (le délai avant immunisation étant de 10 jours, cette vaccination devra être proposée au moins 10 jours avant l'arrivée dans le département) ;

### ***Schéma vaccinal recommandé :***

1. Vaccination par le vaccin conjugué C ;
  - *Nourrisson à partir de 2 mois jusqu'à 12 mois :*
    - deux doses, de 0,5 ml chacune, administrées avec un intervalle d'au moins deux mois ;
    - une dose de rappel administrée dans la deuxième année de vie, en respectant un délai d'au moins 6 mois entre la seconde dose et le rappel.
  - *Enfants âgés de plus de un an, adolescents et adultes :*
    - une dose unique de 0,5 ml suffit pour l'immunisation.

Il n'y a pas lieu de revacciner une personne ayant déjà reçu le schéma vaccinal complet avec le vaccin conjugué C.

2. Il n'y a pas lieu de revacciner une personne ayant été vaccinée depuis moins de 3 ans par le vaccin polysaccharidique A+C ou le vaccin tétravalent A, C, Y, W135.
- Qu'une note d'information devra être remise aux personnes à vacciner ou à leurs parents, mentionnant les bénéfices attendus de la vaccination, les rares effets secondaires et contre indications de ce vaccin, ainsi que le cas particulier de la grossesse. Dans cette note, sera indiqué que le rappel, pour les enfants de moins de 1 an, devra être fait pour obtenir une protection à long terme et sera effectué à titre individuel.

**Le Comité technique des vaccinations rappelle** l'importance des mesures habituelles de prophylaxie autour d'un cas (antibioprophylaxie et vaccination autour d'un cas) et de prise en charge précoce au domicile des suspicions de *purpura fulminans*<sup>1</sup>.

***CET AVIS NE PEUT ETRE DIFFUSE QUE DANS SON INTEGRALITE SANS SUPPRESSION NI AJOUT.***

---

<sup>1</sup> Voir circulaire du 23 octobre 2006 relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoque